

villie a l'age de trois mois et demi. Present Joseph Parent, sous-  
signe et Simion Torques qui n'a eu signer. Lecture faite.  
Jos. Parent

A. G. Proussau *prêtre*

13-461-  
Marie Etise  
Emma  
Marceuse

Le huit juillet mil huit cent quatre vingt huit, nous,  
prêtre sous-signé, avons baptisé Marie Etise Emma née le cinq  
du present mois, fille légitime de Pierre Marceuse, boucher et  
de Marie Proussau de cette paroisse. Parrain: Augustin Proussault,  
épiciier de dauanes, oncle du père de l'enfant; marraine: Marie Lamotte,  
son épouse, de Notre Dame de Québec qui ont signé avec nous. Le  
père n'a pu signer

Lecture faite

Augustin Proussault

Marie Lamotte

ad. Michaud *prêtre*

B-462-  
M. J. - Prêtre Alexis  
Antoine Parent

Le huit juillet mil huit cent quatre vingt huit, nous,  
prêtre sous-signé, avons suppléé les cérémonies du baptême  
à Marie Jean Baptiste Alexis Antoine, né la veille et endossé  
à domicile, fils légitime de Alexis Parent, épiciier, et de Mal-  
vina Racine de cette paroisse. Parrain: Jean Baptiste  
Parent, épiciier, marraine: José Proussau, son épouse,  
sous-signés avec le père.

Lecture faite

J. Parent

Marie José Caroline Proussau

J. B. Parent

L. D. Guimond *prêtre*

B-463-  
M. J. - Prêtre Félix  
Lauréus Parent

Le huit juillet mil huit cent quatre vingt huit, nous,  
prêtre sous-signé, avons suppléé les cérémonies du baptême  
à Marie Joseph Félix Lauréus, né la veille et endossé à do-  
micile, fils légitime de Alexis Parent, épiciier, et de Mal-  
vina Racine de cette paroisse. Parrain: Félix Lauré-  
deau, son père, marraine: Eugénie Racine, son  
épouse, sous-signés avec le père.

Lecture faite

J. Parent

Eugénie Racine

Félix Laurédeau

L. D. Guimond *prêtre*

M. 63  
M. J. Gagnon  
P. P. Boucher

Le neuf juillet mil huit cent quatre vingt huit, vu la  
publication de trois bans de mariage faite aux paroisses  
de cette paroisse et à ceux de Saint-Laurier, comme il  
appert, par le certificat du curé du dit lieu, entre Sieur  
Jacques Gagnon, couvreur, fils unique de Sieur Jacques  
Gagnon et de Dame Lucie Carrier de Saint-Laurier d'une  
part, et Demoiselle Philomène Boucher, fille unique  
de Sieur Alexandre Boucher, et de défunte Dame Thérèse  
Oden, de cette paroisse d'autre part, ne s'étant décou-  
vert aucun empêchement à leur mariage, nous prêtre  
sous-signé, Curé de cette paroisse, avons reçu leur  
mutuel consentement de mariage et leur avons donné  
la bénédiction nuptiale en présence de Sieur Jean  
Langlois, témoin de l'épouse et de Sieur Jacques  
Gagnon, père de l'époux, lesquels, ainsi que les dits  
époux, ont déclaré au sacre signer. Lecture faite.

J. H. Bélanger, Prêtre, curé

M. 64  
M. J. Gagnon  
M. J. Bourbeau

Le neuf juillet mil huit cent quatre vingt huit, vu la  
dispense de deux bans de mariage, accordée d'avant-  
ville par son Excellence Monseigneur Leveille Secré-  
taire Vicarier Général, et la publication du troisième ban  
fait au prône de cette paroisse et à celui de St-Jean-  
Baptiste, comme il appert, par le certificat du Curé du  
dit lieu, entre Sieur Phélon Gagnon, peintre, fils ma-  
jeur de Sieur Pierre Gagnon et de Dame Christine  
Gagnon, de St-Jean Baptiste, d'une part, et Demoiselle  
Marie Bourbeau, fille mineure de Sieur Jean Bour-  
beau, et de Dame Sara Martin de cette paroisse  
d'autre part, ne s'étant découvert aucun empêchement  
à leur mariage, nous prêtre sous-signé Curé de cette  
paroisse avons reçu avec l'autorisation des parents de  
l'épouse mineure, leur mutuel consentement de  
mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale  
en présence de Sieur Jean Bourbeau, père de l'épouse  
lequel a déclaré au sacre signer, et de Sieur Pierre Gagnon, père de l'é-  
poux, sous-signé avec les époux, et nous. Lecture faite.  
Marie Bourbeau Phélon Gagnon  
Pierre Gagnon J. H. Bélanger, Prêtre